

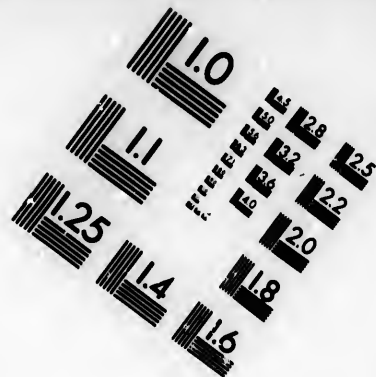
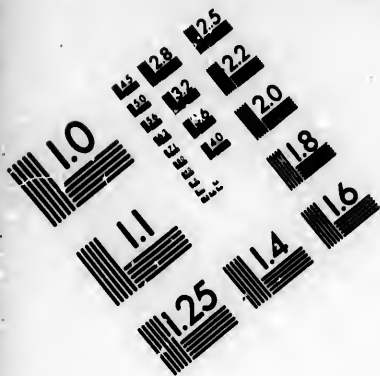
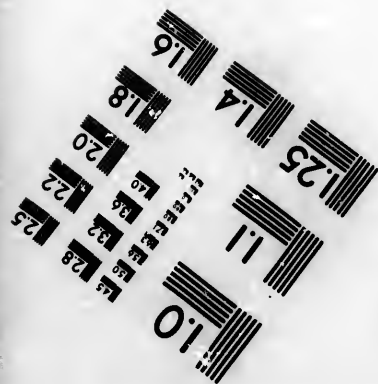
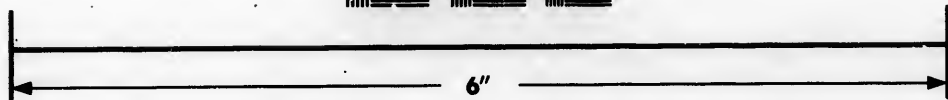
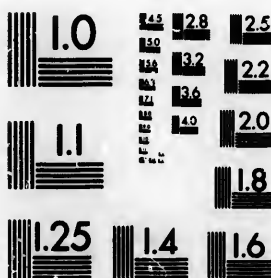


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☒ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

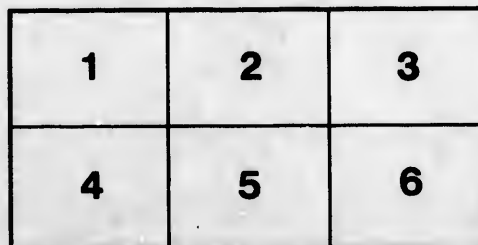
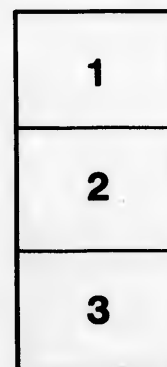
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

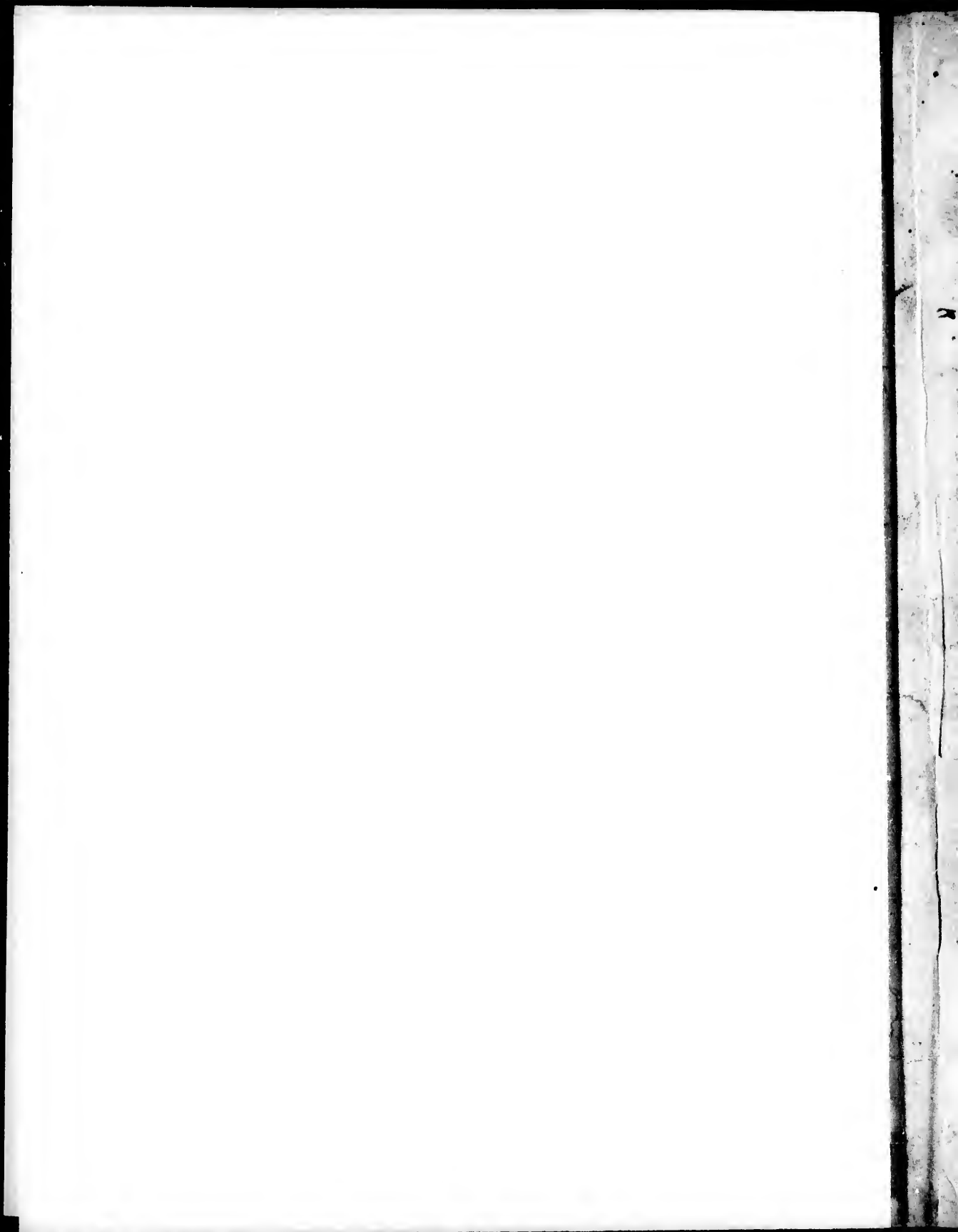
La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



LETTRE PASTORALE

DE

MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,

CONTRE LES MAUVAIS JOURNAUX.

IGNACE BOURGET,

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE

DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bé-

nediction en N. S. J.-C.

Dans notre Lettre du dix Mars dernier, Nous vous rapportions textuellement, N. T. C. F., cette partie de l'admirable Allocution de N. S. P. le Pape, qui regarde l'inorédulité de notre siècle; et Nous vous en donnions l'explication, pour vous faire mieux connaître le danger des mauvais livres et des mauvais journaux, qui sont aujourd'hui, comme la *chaire de pestilence*, du haut de laquelle l'impiété du jour fait entendre cette voix séduisante, qui fait frémir les nations, contre Dieu et son Christ. Mais Nous ne pouvions alors que poser les vrais principes; et Nous nous réservions d'en tirer plus tard les conséquences pratiques.

Préambule.

C'est ce que Nous commençâmes à faire, dans notre *Pastorale* du trente Avril suivant, dans laquelle Nous vous donnâmes toutes les règles que vous avez à suivre, pour ne pas vous tromper, dans le choix de vos livres, en en achetant de dangereux, que la Religion vous forcerait de jeter au feu.

Nous allons continuer aujourd'hui cette pénible tâche, en vous traçant d'autres règles, pour connaître sûrement quels sont les mauvais journaux, dont la lecture vous serait très-certainement préjudiciable; et que, pour cette raison, vous devez vous interdire en conscience.

Mais avant de signaler ainsi à votre plus sérieuse attention les mauvais journaux, Nous devons vous faire observer, N. T. C. F., que si aujourd'hui Nous élevons de nouveau la voix, ce n'est que pour accomplir cet ordre du Seigneur: *Fils de l'homme, je vous ai établi sentinelle, sur la maison d'Israël. . . . Si, lorsque j'aurai dit à l'impie: vous mourrez, vous ne le lui dites pas. . . . cet impie mourra*

Obligation
de tout Pas-
teur de s'op-
poser au mal.

dans son iniquité ; mais je vous demanderai compte de son sang (Ezech. 9, 18) ; d'où il vous est facile de conclure combien serait terrible le compte qu'il Nous faudrait rendre au juste Juge, si Nous gardions un lâche silence, en voyant le mauvais journalisme se répandre partout d'une manière si alarmante.

Car Nous mériterions à coup sûr ce sévère reproche, que fit Notre-Seigneur, par la bouche de St. Jean, à cet Evêque de l'Apocalypse, dont cependant il loue si hautement la foi ; *Vous souffrez ceux qui tiennent la doctrine du faux Prophète Balaam, qui enseignait à Balac comment il devait s'y prendre pour séduire et corrompre les enfants d'Israël.... Faites pénitence, ajoute Notre-Seigneur.... Autrement, je viendrai bientôt, et je combattrai contre eux, avec le glaive de ma bouche.* (Apost. 2, 14, 16.).

Exemples
et paroles en-
couragantes
de Grégoire
XVI.

Or, pour ne jamais l'encourir ce reproche, et aussi pour relever notre courage, dans l'accomplissement d'un devoir aussi rigoureux, Nous avons sous les yeux ces énergiques paroles, qu'adressait à tous les Evêques du monde, l'Auguste Pontife Grégoire XVI., le 15 Août, 1832.

C'est avec le cœur percé d'une profonde tristesse, leur disait-il avec une vigueur tout apostolique, que Nous venons à vous.... que nous savons fort inquiets des dangers du temps où nous vivons.... Nous vous parlons.... de ce dont nous gémissons ensemble. C'est le triomphe d'une méchanceté sans retenue, d'une science sans pudeur, d'une licence sans bornes. Les choses saintes sont méprisées.... La saine doctrine se corrompt, et les erreurs de tout genre se propagent audacieusement.... Il est de notre devoir d'élever la voix, et de tout tenter, pour que le sanglier, sorti de la forêt, ne ravage pas la vigne, et pour que les loups n'immolent pas le troupeau.

Considérant maintenant, N. T. C. F., tout mauvais journal, comme un sanglier dans la vigne du Seigneur, ou comme un loup, dans la bergerie du Bon Pasteur, Nous faisons ce que font les bons pères de famille qui, s'apercevant qu'il y a dans les forêts, ou les champs du voisinage, quelque bête féroce, ne cessent de répéter à leurs tendres enfants, qu'ils doivent bien se garder d'en approcher. Pour cela ils la leur dépeignent si au naturel, que ces enfants la peuvent reconnaître de loin, et échapper, par une prompte fuite, à ses dents carnassières. Ainsi, comme vous le voyez, N. T. C. F., Nous avons à vous tracer ici les caractères du mauvais journal.

Définition
et caractères
du mauvais
Journal.

Le mauvais journal est celui qui est contraire à la Religion, dans sa foi, ou dans sa morale. S'il attaque la divinité de la Religion, c'est un journal irreligieux. S'il combat les vérités révélées de Dieu, et définies par l'Eglise, c'est un journal hérétique. S'il publie des choses impures, c'est un journal immoral. S'il se moque des choses saintes, ou des personnes consacrées à Dieu, c'est un journal impie. S'il se prétend libre, dans ses opinions religieuses et politiques, c'est un journal libéral.

A ces couleurs aussi hideuses que saillantes, et à ces traits caractéristiques, vous reconnaîtrez facilement, N. T. C. F., le mauvais journal ; le journal à mauvais principes, le journal enfin qui, en professant de damnales doctrines, répand le poison mortel de ses erreurs. Aussi, fait-il plus de mal, quand on le laisse faire, que ne ferait un empoisonneur, qui aurait toute liberté de débiter ses drogues empoisonnées.

Et en effet, quel homme, en son bon sens, nous dit à ce sujet le Papé Grégoire XVI., dans l'immortelle Lettre que Nous venons de citer, *dira qu'il faut laisser se répandre librement des poisons, les vendre, et transporter publiquement, les boire même, parcequ'il y a un remède tel que ceux qui en usent, parviennent quelque fois à échapper à la mort.*

Rien donc, N. T. C. F., ne doit aujourd'hui vous intéresser autant que la question des mauvais journaux, parce que c'est une question de vie et de mort, pour la société en général, comme pour les individus en particulier. Vous ne serez donc pas étonnés, si Nous insistons si fortement là-dessus; et si vos Pasteurs, en vous expliquant cette Lettre, s'attachent tout spécialement à vous les faire connaître si bien, que vous ne puissiez pas être surpris par ceux qui voudraient encore abuser de votre bonne foi, pour vous faire lire quelqu'un des mauvais journaux, qui sont en circulation, soit qu'ils viennent de l'étranger, soit qu'ils se publient dans ce pays. Or, tels sont, encore une fois les traits auxquels vous les reconnaitrez.

Le Journal irreligieux combat l'existence de Dieu ou de sa divine Religion. Il ne reconnaît tout au plus, dans son adorable Fondateur, qu'un grand homme, qu'il a la témérité de comparer à ces hommes trop fameux qui, par leur criminelle ambition, ont fait le malheur du genre humain; mais il le blasphème, en niant sa divinité. Il rejette les saintes Ecritures, comme des fables puériles. Il tourne en ridicule les vérités révélées de Dieu, pour éclairer l'homme et le rendre meilleur. Ainsi, il se moquera de ce que Notre-Seigneur nous enseigne du petit nombre des élus. Il traitera de *surces* les jeûnes et les prières, qui se font pour apaiser la colère du ciel, dans les temps de calamités. Il se déchainera contre l'enseignement de la religion, dans les écoles, comme si c'était un temps perdu. Il ouvrira ses colonnes aux correspondances les plus impies et les plus schismatiques. Il ne cessera enfin de souffler, dans le cœur des peuples, la révolte contre l'Eglise et ses Pasteurs.

Journal irreligieux.

A ces traits et autres semblables, vous reconnaitrez aisément, N. T. C. F., tout journal, qui serait ennemi de la Religion; et loin de l'encourager en aucune manière, vous en aurez une telle horreur, que vous le bannirez pour toujours de vos maisons.

Le Journal hérétique est celui qui, en toute occasion, attaque la Ste. Eglise Catholique, Apostolique et Romaine; qui lui attribue calomnieusement des erreurs, qu'elle est la première à condamner; qui se moque à tout propos de ses pratiques les plus saintes; qui se fait un plaisir malin de décrier la confession sacramentelle et la Ste. Communion; qui traite de superstition les honneurs rendus aux saints, à leurs vénérables Reliques, et à leurs saintes Images; qui s'empare, avec une fureur vraiment diabolique, contre la glorieuse Mère de Dieu, dont il attaque, avec impudence, la *Conception Immaculée*, et la sainte virginité, cherchant, hélas! à la faire passer pour une femme ordinaire; qui enfin, voudrait, dans son aveugle frénésie, renverser l'édifice de l'Eglise Catholique, qui repose sur un rocher inébranlable, savoir, sur le Bienheureux Pierre et sur les Pontifes Romains qui lui ont succédé, et dont l'infailible autorité à toujours préservé, et préservera toujours l'Eglise des détestables erreurs, qui inondent le monde.

Journal hérétique.

Maintenant, vous n'aurez nulle peine, N. T. C. F., à reconnaître les journaux entachés de schisme et d'hérésie. Or, cela vous suffira pour cesser dès l'instant de les encourager. Car aimant la Ste. Eglise, comme de bons enfants aiment la meilleure des mères, vous ne pourrez souffrir dans vos maisons, et au sein même de la famille, les horribles calomnies, dont l'accablent ces détestables journaux.

Journal
Immoral.

Le *Journal immoral* est celui qui blesse la pudeur, et les bonnes mœurs, par ses feuilletons impurs, ses histoires d'amours, ses chansons lubriques, ses poésies lascives, ses romans impudiques, ses pièces théâtrales, enfin par tout ce qui enflamme les passions, ôte l'horreur du vice, inspire du dégoût pour la vertu, fait admirer des hommes, qui ont été l'opprobre du genre humain, par leurs crimes monstrueux, qui sont préconisés comme de grandes vertus.

Ces détestables productions ressemblent à ces corps pourris et tellement gâtés, que personne n'ose en approcher, tant est insupportable l'odeur infecte qui s'en exhale. Tel est le journal immoral, qu'aucune raison n'autorise à lire, parce qu'il est essentiellement mauvais. Aussi, vous ferez-vous, N. T. C. F., un devoir strict et indispensable de ne jamais lui donner entrée dans vos salons.

Journal
impie, ses at-
taques contre
le Clergé.

Le *journal impie* est celui qui, tout en affectant de respecter la religion, pour obtenir de la popularité, la combat cependant et l'insulte, quand elle s'oppose à ses projets, qui sont de faire triompher certaines doctrines, que condamne l'Eglise, qui est chargée de la Divine mission de maintenir l'ordre et la paix dans le monde.

Pour arriver à ses fins, il commence par travailler à ruiner l'autorité du Clergé ; et pour cela il fait circuler toutes sortes de préjugés et d'histoires scandaleuses, sur le compte des Ministres de Dieu. Par cette tactique insidieuse, il prétend, en frappant les Pasteurs, disperser les brebis, c'est-à-dire, les *faire flotter à tout vent de doctrine*, en les faisant sortir des *gras pâturages* de l'Eglise. *Percute pastorem, et dispergentur oves* (Zach. 13. 7.).

Et en effet, si le Journal, qui veut séduire les peuples, commençait par des blasphèmes horribles contre Dieu, contre la Religion et contre les choses saintes, tout le monde, dans un pays religieux comme celui-ci, en aurait horreur ; et il est évident que personne ne voudrait le lire. Que fera-t-il donc, pour se frayer la route, et arriver à son but ? Il travaillera à ruiner l'influence des Pasteurs, qui, étant les dépositaires de la loi de Dieu et de son autorité sur les peuples, ne peuvent manquer de lui opposer une invincible résistance.

Que fera-t-il pour cela ? Il tâchera, par des attaques directes ou indirectes, contre leur vie privée, ou publique, de les faire tomber dans le mépris. Il recueillera, avec soin, et débitera avec complaisance, toutes les histoires vraies ou fausses, qui pourraient leur faire perdre l'estime des peuples. Enfin, pour tout dire en un mot, il travaillera à faire croire qu'ils sont, par leur vie, indignes du saint ministère qu'ils exercent.

Nous allons, N. T. C. F., vous mettre en garde contre toutes les insinuations malignes et mensongères, que l'on ne cesse de faire, contre le Clergé, dans ces temps mauvais, en établissant seulement les principes de foi, sur lesquels repose le ministère pastoral. Car, vous comprenez qu'il ne nous convient pas

de Nous arrêter à des personnalités injurieuses, que Nous aimons à souffrir, pour l'amour de la Sic. Eglise, mais que Nous rougirions de relever ici.

Prêtez, N. T. C. F., une attention favorable à tout ce que Nous allons vous dire, sur le caractère sacré et inviolable de vos Pasteurs. Car il y va de vos plus chers intérêts; puisque, sans aucun doute, vous irez droit au Ciel, si vous écoutez et respectez vos Pasteurs, quand même ils s'oublieraient, dans l'accomplissement de leurs devoirs; et que d'un autre côté, vous vous perdriez infailliblement, si vous veniez à les mépriser et à négliger de faire ce qu'ils vous recommanderaient, quand même ils seraient les plus saints des hommes. Et en effet, c'est surtout de ceux qui sont assis sur la chaire évangélique, qu'il faut dire ce que Notre Seigneur disait des scribes et autres qui occupaient la Chaire de Moïse: *Faites ce qu'ils vous disent*; et si leur vie ne s'accorde pas avec leurs paroles; ne les méprisez pas pour cela; mais seulement *ne faites pas ce qu'ils font*. *Quicumque dixerint vobis servate et facite, secundum opera vero eorum nolite facere* (Math. 23, 3.).

Voici donc, N. T. C. F., le principe invariable, que vous devez toujours invoquer, quand on cherche à vous faire perdre l'estime et le respect que vous devez à vos Pasteurs, savoir: *Que ce sont des hommes, qui vous représentent Dieu, dans les fonctions de leur divin ministère*. *Ego dixi: Dii estis et filii excelsi omnes*. (Ps 81, 6.). Or, avec ce caractère tout divin, et qui est ineffaçable, ils doivent toujours être l'objet de la vénération des peuples.

Car, ne l'oubliez jamais, N. T. C. F., ce n'est pas à des Anges impeccables, mais à des hommes fragiles, que Dieu a confié le soin de vos âmes. Et en cela, comme dans tout le reste, il est souverainement adorable et aimable; *adorable*, parce que, par des moyens, qui prouvent sa puissance infinie, sa divine Religion se conserve, appuyée sur des bases si fragiles: *aimable*, parce qu'en donnant des pécheurs pour guides à d'autres pécheurs, il fait éclater son ineffable miséricorde. C'est ce que reconnaît l'Apôtre St. Paul par ces paroles mémorables: *Je rends grâces..... à Jésus-Christ Notre-Seigneur, parce qu'il m'a jugé fidèle, en me plaçant dans le ministère, moi qui auparavant ai été un blasphémateur et un persécuteur..... C'est une chose qui mérite d'être crue de tout le monde, savoir, que Jésus-Christ est venu dans ce monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le plus grand. Mais j'ai obtenu miséricorde pour que Jésus-Christ montrât d'abord en moi toute sa patience, pour l'instruction de ceux qui devaient croire en lui, afin d'arriver à la vie éternelle* (1 Tim. 1. 12 et suiv.).

Mais comment J. C. a-t-il pu rendre vénérables aux yeux de tous les peuples, ces hommes faibles et pécheurs, qu'il choisissait, pour les conduire dans les voies du salut éternel? Ça été d'en faire ses Ambassadeurs, en leur donnant des lettres des créances les plus amples, pour qu'ils pussent, dans tous les siècles, et dans tous les lieux, se présenter, comme les ministres du Roi des Rois. *Pro Christo ergo legatione fungimur* (2 Cor. 5, 20.) Ça été de s'identifier avec eux d'une manière si intime, que celui qui les reçoit, le reçoit lui-même; et pour cela il leur donne à remplir cette même mission, qu'il a reçue de son Père. *Sicut misit me Pater et ego mitto vos*. (Joan. 20, 21.). Et en effet, ils ne sont si bien avec lui qu'une même personne, qu'à la messe, ils disent, en consacrant l'Eucharistie: *Ceci est mon Corps; ceci est mon Sang*. Ça été de donner à leur

parole toute l'autorité qu'a la sienne, puisqu'il leur dit : *Celui qui vous écoute m'écoute : Qui vous audit me audit* (Luc. 10, 16.). Enfin, ça été d'en faire d'autre lui-même, au point que celui qui les méprise le méprise lui-même : *Qui vous spérnit me spérnit* (Luc. 10, 16.).

Comme c'est toujours J. C. qui opère et agit par ses ministres, il s'en suit, N. T. C. F., que quelles que soient les dispositions intérieures ou extérieures de ceux-ci, ils ne manquent jamais d'effacer le péché originel, dans le baptême, de consacrer la divine Eucharistie, à la messe, de pardonner les péchés des personnes bien disposées, dans le sacrement de Pénitence, d'enseigner le chemin du Ciel, dans la chaire de vérité !

Mais venons-en à des faits incontestables qui vont comme vous faire toucher du doigt les principes qui viennent d'être posés.

Jésus-Christ avait appelé Judas à l'Apostolat. Ce Disciple fut infidèle à la grâce de sa vocation, après avoir opéré, comme les autres Apôtres, de grands prodiges. Il devint le persécuteur du bon Maître, qui l'avait comblé de tant de bienfaits ; et ne se contentant pas de censurer sa conduite toute divine, il le vendit à ses ennemis, et s'engagea à le leur livrer. Cet acte d'apostasie a mérité à Judas l'horreur de tous les siècles, depuis que, dans son désespoir, il s'est lui-même pendu à un arbre. Mais de son vivant Notre-Seigneur, qui voulait donner au monde entier l'exemple du respect qu'il faut toujours porter à ses Ministres, n'a cessé de le traiter avec autant d'honneur que les autres Apôtres. Il lui a lavé les pieds dans le Cénacle ; il l'a ordonné Prêtre ; il l'a communiqué de sa divine main ; il a parlé de lui avec une réserve qui étonne ; enfin, il lui a donné le baiser de paix dans le Jardin des Oliviers, en l'appelant encore son ami. Après un tel exemple, qui pourra encore se croire permis de mépriser les Pasteurs sous prétexte qu'ils oublient leur caractère sacré.

St. Pierre avait été établi chef des Apôtres, Prince de l'Eglise, Vicaire de J.-C., qui avait prié pour que sa foi fût inébranlable, afin qu'il pût confirmer ses frères. Il tombe néanmoins dans une faute énorme, jusqu'à renier son aimable Maître, avec d'horribles imprécations. Mais parce qu'il pleure son péché, il est non seulement rétabli en grâce, mais encore maintenu dans tous ses glorieux privilèges ; et c'est sur cet Apôtre, *pécheur repentant*, qu'a été bâtie et que repose l'Eglise du Dieu trois fois saint. Toujours de son vivant, les fidèles le vénéraient comme un autre J.-C. ; et depuis sa bienheureuse mort, ils courent en foule, à Rome pour honorer ses cendres et baiser ses chaînes. Les autres Apôtres, au sortir même du Cénacle, où ils venaient d'être ordonnés Prêtres, ont l'insigne faiblesse de prendre la fuite, et de laisser ainsi leur bon Maître, seul entre les mains de ses furieux ennemis. Mais comme ils réparèrent, par une amère douleur, cet acte de faiblesse, qui devait pourtant paraître impardonnable, ils furent jugés dignes par J.-C., qui les avait appelés à ce sublime ministère, de continuer de faire leurs saintes fonctions d'Apôtres.

D'autres faits mémorables, consignés dans l'histoire ecclésiastique, viennent nous confirmer dans cette conviction intime que Dieu a continué dans tous les siècles, à prouver la divinité de sa Religion, en en confiant la garde à des hommes faibles et pécheurs. Ainsi, voyons-nous St. Marcellin, Pape, tomber durant

la cruelle persécution de Dioclétien ; et lui qui avait si souvent offert à Dieu l'Auguste sacrifice de nos Autels, en vint jusqu'à offrir de l'encens aux idoles. Mais bientôt pénétré de douleur, il fait rassembler beaucoup d'Evêques, dans la ville de Mopsueste. Là couvert d'un cilice et fondant en larmes, il fait publiquement l'aveu de son énorme crime. Quelle conduite tinrent alors les Evêques envers ce premier des Pasteurs, qui venait de donner un si grand scandale à toute l'Eglise ? Ecoutez, N. T. C. F., elle est digne de toute votre attention, parce qu'elle vous prouve que jamais il n'est permis de mépriser les personnes consacrées à Dieu, pour exercer le saint ministère. Tous ceux qui formaient l'assemblée, pénétrés de respect pour la sublime dignité dont était revêtu celui qui s'humiliait ainsi, en leur présence, s'écrièrent d'une voix unanime : *Ce n'est pas à nous, mais à vous même à vous juger ; car le premier siège ne saurait être jugé par personne. Ce fut la même faiblesse qui fit tomber Pierre dans le péché ; et ce fut avec de semblables larmes qu'il obtint son pardon.* St. Marcellin s'empresse de revenir à Rome : il se présente à l'Empereur, il lui reproche sa cruauté qui l'avait fait tomber dans un aussi grand péché ; et sur le champ ce cruel persécuteur fait trancher la tête au St. Pontife, qui en lavant sa faute dans son sang, mérita la palme du martyr.

Les premiers chrétiens qui avaient sous les yeux tous ces principes et ces exemples du divin fondateur de l'Eglise étaient pénétrés d'une religieuse vénération pour leurs Pasteurs, dont toutefois ils n'ignoraient pas les fautes et les erreurs. De ce que Judas avait été traître, et était mort dans son impénitence, ils n'en concluaient pas que tous les autres Apôtres étaient indignes de confiance. Loin de là on les voyait accourir à St. Pierre, de toutes les parties de la Judée, avec leurs malades, afin qu'il les guérît, seulement en les couvrant de son ombre. Ils étaient tous reçus, comme des Anges, par les peuples qu'ils visitaient, comme l'atteste de lui-même St. Paul, qui pourtant confessait, à la face de toute l'Eglise, qu'il était le plus grand des pécheurs, et indigne d'être au rang des Apôtres.

Ce respect religieux des peuples chrétiens pour les Pasteurs, s'est communiqué aux grands du monde. Aussi voyons nous, dans le quatrième siècle, l'Empereur Constantin reconnaître solennellement, dans le Concile de Nicée, que, dans les affaires de religion, les Evêques étaient au-dessus de lui ; et ce religieux Prince portait une si profonde vénération aux Pasteurs, qu'il disait que s'il voyait un Evêque commettre quelque faute, il le couvrirait aussitôt de son manteau impérial, afin que personne ne pût en prendre occasion de le mépriser ; et on n'avait pas de peine à le croire, lorsqu'on le voyait baiser, avec respect, le grand Ozias, Evêque de Corloue, qui avait perdu un œil, dans la persécution de Dioclétien.

Ceux qui alors, comme aujourd'hui, méprisaient les Pasteurs et résistaient à leur autorité, c'étaient les hérétiques, les schismatiques et les mauvais chrétiens. Il est facile de s'en convaincre, en lisant l'Ecriture Sainte ; et c'est ce qu'atteste, entr'autres, l'Apôtre St. Jean, en nous faisant connaître un de ces hommes qui, pour faire le mal, sans opposition, cherchaient à ruiner l'autorité des Pasteurs. Ce passage tiré de la troisième Epître du disciple bien aimé, convient si bien à notre sujet, que nous allons le rapporter tout au long. *J'aurais*

peut-être écrit, dit-il à son cher Caius, à l'Eglise, établie dans votre ville, mais Diotréphe, qui aime à y tenir le premier rang, ne veut pas nous recevoir. C'est pourquoi, si je viens jamais chez vous, je le reprendrai publiquement, et dans l'assemblée des fidèles, du mal qu'il fait, en semant contre nous des propos injurieux et pleins de malice (9, 10).

Maintenant, N. T. C. F., faites bien attention à ce qui se passe parmi nous ; et vous verrez toujours à la tête des partis, qui s'élèvent tantôt dans une Paroisse et tantôt dans une autre, pour combattre l'autorité des Pasteurs, ceux qui sont les moins religieux ; ou plutôt qui négligent les devoirs les plus stricts de la religion ; ceux que l'on ne voit que bien rarement, ou point du tout, au tribunal de la pénitence, ou à la sainte table ; ceux qui fréquentent plus volontiers les auberges et autres maisons de plaisir que les Eglises et pieuses confréries ; ceux qui travaillent à tout prix et par toutes sortes de moyens, à s'élever au-dessus des autres ; ceux qui suscitent des divisions déplorables, des dissensions haineuses, des procès ruineux ; ceux qui, malgré les bons avis qui leur sont donnés, font circuler dans leurs paroisses et ailleurs, les plus mauvais journaux, débitent les nouvelles les plus scandaleuses, répandent les bruits les plus faux. Que si parfois de bons chrétiens sont cause commune avec eux, c'est qu'ils sont trompés. Mais ils ne manquent pas de se ranger à leur devoir, dès qu'on leur a fait connaître la vérité.

Concluons N. T. C. F., de tout ce que Nous venons de dire, que chaque Prêtre étant le représentant de J.-C., quelles que soient ses qualités, il est toujours digne de respect ; que l'autorité dont il est revêtu, étant celle de J.-C. lui-même, ce serait attaquer cette divine autorité que de vouloir faire perdre au clergé son influence ; que d'ailleurs cette influence sacrée ne devant s'exercer que pour le bien commun, ce serait travailler au malheur de toute une paroisse, que de chercher à diminuer ou à ruiner l'influence de son Curé ; que c'est un si grand mal que de mépriser celui qui est constitué en autorité, que l'Apôtre St. Jude l'appelle un vrai blasphème, *dominationem... spernent, majestatem... blasphemant* (Jud. 8.).

Journal
libéral.

Le Journal libéral est celui qui prétend, entr'autres choses, être libre dans ses opinions religieuses et politiques ; qui voudrait que l'Eglise fut séparée de l'Etat ; et qui enfin refuse de reconnaître le droit que la Religion a de se mêler de la politique, quand les intérêts de la foi et des mœurs y sont intéressés.

Nous allons donc examiner si un tel Journal, qui se proclame publiquement comme *libéral*, sous ce triple rapport, peut être encouragé, comme Journal à bons principes.

Dans l'examen de ces trois graves questions, Nous nous faisons un devoir de vous exposer fidèlement la doctrine de l'Eglise, dont le Siège Apostolique est l'interprète infallible. C'est pour cette raison que Nous citerons souvent l'autorité du Souverain-Pontife qui, quand il parle à l'Eglise, ne saurait tomber dans l'erreur, parce que N. S. J. C. a demandé et obtenu pour Pierre, et pour tous ses Successeurs, le don divin de l'Infaillibilité. C'est d'ailleurs la ligne de conduite, qui nous est tracée par les Saints Canons, comme vous pouvez en juger,

otre ville, mais
recevoir. C'est
nt, et dans l'as-
opos injurieux

se parini nous ;
ns une Paroisse
ceux qui sont
stricts de la re-
nu tribunal de
tiers les auber-
ries ; ceux qui
r au-dessus des
ions haineuses,
ont donnés, font
ux, débilitent les
x. Que si par-
ls sont trompés.
leur a fait con-

ire, que chaque
és, il est toujours
J.-C. lui-même,
re au clergé son
percer que pour le
paroisse, que de
est un si grand
Apôtre St. Jude
utem... blasphé-
s, être libre dans
e fut séparée de
on n de se mêler
intéressés.

me publiquement
ne Journal à bons

faisons un devoir
ge Apostolique est
ns souvent l'auto-
rait tomber dans
ierre, et pour tous
s la ligne de cou-
pouvez en juger,

par ce Décret du Premier Concile Provincial de Québec, dont voici les propres paroles.

*Nous voulons, disent les Pères, que les Prêtres et tous les Fidèles soient sou-
vent avertis de lever les yeux, en tout temps, mais surtout quand l'Eglise est agitée
par de plus violentes tempêtes, vers cette chaire de Pierre, qui est le fondement de
l'Eglise Catholique et de la vraie foi : lequel fondement est aussi inébranlable
qu'un rocher. Or, c'est de là que toute la vigueur de l'unité se répand dans tout le
corps.*

1^o Montrons d'abord qu'il n'est permis à personne d'être libre dans ses opi-
nions religieuses et politiques ; mais que c'est à l'Eglise à enseigner à ses enfants
à être de bons citoyens, comme de bons chrétiens, en leur apprenant les vrais
principes de la foi et de la morale, dont elle est seule la dépositaire.

Le Souverain Pontife, Grégoire XVI, de sainte et heureuse mémoire, va
nous dire ce que nous devons croire de cette proposition. Comme le Diocèse de
Montréal doit son existence à cet Immortel Pontife, c'est pour nous tous une rai-
son spéciale de recevoir les paroles, qui tombent de sa bouche paternelle, avec
une piété toute filiale.

“ Que tous se souviennent, écrivait-il, dans sa mémorable Encyclique du 15
Août, 1832, que le jugement sur la saine doctrine, dont les peuples doivent
“ être instruits, et le gouvernement de toute l'Eglise, appartiennent au Pontife
“ Romain, à qui la pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Eglise
“ universelle a été donnée par J. C., comme l'ont expressément déclaré les
“ Pères du Concile de Florence.”

J. C. a donc donné à son Eglise le pouvoir d'enseigner à tous peuples la
saine doctrine, savoir, cette doctrine pure qui leur apprenne à se gouverner,
comme le doivent faire des peuples vraiment chrétiens. Car c'est là évidem-
ment un point de haute et importante morale. Or, tout point de morale est sous
le domaine de l'Eglise, et tient essentiellement à son enseignement. Car sa
divine mission est d'enseigner aux Souverains à gouverner avec sagesse, et aux
sujets à obéir avec joie. Elle est chargée par le Ciel d'avertir les uns et les au-
tres, quand ils oublient la loi de Dieu, qui impose à chacun des devoirs de cons-
cience ; et les péchés des grands comme ceux des petits sont soumis aux clefs,
que J. C. lui a laissées, pour ouvrir ou fermer le Ciel à tous, sans exception.

Il est facile de conclure de là que tout Journal, qui prétend être libre dans
ses opinions religieuses et politiques, est dans l'erreur ; et Notre Vénérable Pon-
tife va nous dire dans quel affreux abîme cette *liberté d'opinions* fait tomber non-
seulement les sociétés religieuses, mais encore les sociétés civiles.

Il commence par nous montrer qu'elle mène à l'indifférentisme, qui est une
des plaies hideuses de notre siècle. Puis il ajoute : “ On prépare la voie à
“ cette pernicieuse erreur, par la liberté d'opinions pleine et sans bornes, qui se
“ répand au loin, pour le malheur de la société religieuse et civile, quelques uns
“ répétant, avec une entière impudence, qu'il en résulte quelque avantage pour
“ la religion.” Mais, disait St. Augustin, “ qui peut mieux donner la mort à
“ l'âme que la liberté de l'erreur ? ”

La liberté d'opinions n'est donc rien autre chose que la liberté de l'erreur,

De la li-
berté d'opi-
nions.

qui donne la mort à l'âme, qui ne peut vivre que de la vérité. Ainsi tout Journal qui fait profession de la *liberté d'opinions*, fait marcher ses lecteurs dans les voies de l'erreur, qui mène les sociétés comme les particuliers, à la ruine et à la mort.

" En effet, continue notre bien aimé Pontife, tout frein étant ôté, qui peut retenir les hommes dans les sentiers de la vérité, leur nature inclinée au mal tombe dans un précipice; et nous pouvons dire avec vérité que le *puits de l'abîme* est ouvert, ce *puits* d'où St. Jean vit monter une fumée qui obscurcit le soleil, et sortir des sauterelles qui ravagèrent la terre "

Ici, le Pape empruntant un passage de l'Apocalypse, qui s'applique, dans son sens naturel, à notre sujet, compare la *liberté d'opinions* à ces puits si profonds, que c'est un véritable abîme, et les conséquences, qui en résultent, à une fumée si épaisse, qu'elle empêche de rien voir, ou à une nuée de sauterelles voraces, qui ravagent la terre toute entière.

" Delà, poursuit-il, le changement des esprits, une corruption plus profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les plus respectables, répandu parmi le peuple, en un mot, le fléau le plus mortel pour la société, puisque l'expérience a fait voir de toute antiquité que les Etats, qui ont brisé par leurs richesses, par leur puissance, par leur gloire, ont péri par ce seul mal, la liberté immodérée des opinions, la licence des discours, et l'amour des nouveautés."

Il est aisé de conclure de tout cela que la *liberté d'opinions* est une source empoisonnée, puisqu'il en sort des eaux si malfaisantes qu'elles donnent la mort aux nations, et qu'elle ne saurait être un principe régénérateur, comme on le prétend, puisqu'elle produit des résultats si déplorables. Oh! loin de là; c'est un *principe erroné, absurde, ou plutôt un vrai délire*; car c'est ainsi qu'il est qualifié et noté par notre Pontife.

Nous allons maintenant mettre en regard de cette céleste doctrine, comme en présence d'un miroir lumineux, cette *liberté d'opinions*, en faisant parler un de nos Journaux, qui en fait sa profession de foi. Vous allez voir, N. T. C. F., d'un seul coup d'œil, toute la laideur et la difformité du corps monstrueux de doctrine, qu'a enfanté cette *liberté d'opinions*.

La conscience de l'homme, dit ce Journal, est inviolable; et il ne peut être appelé à rendre compte que de ses actes extérieurs, quand ils sont nuisibles au bien-être de la société.

Si cela était vrai, Dieu n'aurait plus à se mêler de la conscience de l'homme qui dans le secret pourrait faire impunément tout le mal qu'il voudrait, sans avoir rien à craindre de personne, dans ce monde, ni dans l'autre. Ainsi, on pourrait tout simplement fermer la porte de l'enfer, qui loin d'être une de ces vérités terribles, qui met nécessairement un frein à la licence des mœurs, ne serait plus qu'une chimère ridicule. Que d'autres conséquences désastreuses on pourrait tirer de ce peu de lignes, tracées par une main libérale!

La tolérance pratique est un progrès inestimable, et une conquête de la raison sur le fanatisme le plus cru, et le plus dégoûtant.

Arrêtons-nous un instant pour observer, qu'aux yeux de notre écrivain libéral, c'est tout simplement la Religion Catholique, qui est ici représentée, comme

nsi tout Journal
rs dans les voies
ne et à la mort.
nt été, qui peut
incliné au mal
é que le puits de
qui obscurcit le

s'applique, dans
ces puits si pro-
résultent, à une
le sauteuses vo-

on plus profonde
plus respectables,
il pour la société,
ats, qui ont brisé
par ce seul mul-
l'amour des nou-

est une source
s donnent la mort
eur, comme on le
loin de là ; c'est
est ainsi qu'il est

doctrine, comme en
sant parler un de
N. T. C. F., d'un
tueux de doctrine,

et il ne peut être
et nuisibles au bien-

science de l'homme
u'il voudrait, sans
l'autre. Ainsi, on
a d'être une de ces
nces des mœurs, ne
ences désastreuses
nérale !

conquête de la raison

notre écrivain libé-
représentée, comme

étant elle-même le fanatisme le plus cruel et le plus dégoûtant. Car, il n'y a qu'elle, remarquez le bien, N. T. C. F., qui condamne et repousse avec horreur cette *Liberté prat* que, mais damnable, qui admet que toute religion est bonne ; et cette *conquête de la raison*, qui est ce fatal rationalisme du jour, qui met la raison de l'homme au-dessus de la raison de Dieu, que la foi nous apprend à adorer, quoique nous ne puissions pas la comprendre. Que de blasphèmes, dans ce peu de mots ! Mais écoutons encore une fois ce que va nous dire ce journal, libre dans ses opinions.

L'esprit d'une institution délibérante doit être libre. Ses inspirations sont dégagées de tout contrôle, autre que celui du bon sens et de la morale de ses membres.... Toute opinion.... pourvu qu'elle se rattache à une question sérieuse, est érigée en principe, en dogme.

Encore une fois, Dieu n'aurait pas à intervenir dans une *Institution délibérante* ; et pourquoi ? parce qu'elle doit être *libre*, c'est-à-dire, qu'elle n'aurait rien à faire avec la Religion ; puisque sa seule règle est le bon sens de ses membres. Avec ce prétendu bon sens, on peut être payen, mahométan, infidèle, hérétique et schismatique. Car il n'y a pas à douter qu'il n'y ait eu des hommes de génie et de bon sens, dans toutes ces classes d'hommes. Et cependant, dans quels pitoyables écarts ils sont tombés, en fait de religion !

Cet *e liberté d'opinions* est donc, N. T. C. F., un principe absurde et insoutenable. Il serait d'ailleurs souverainement dangereux, dans la pratique ; d'où il s'en suit qu'il ne peut-être permis à aucun Catholique d'encourager un journal qui en ferait profession. Car il est tout clair que c'est toujours un crime de faire le mal, en propageant des erreurs, qui ont nécessairement des conséquences malheureuses, pour les peuples, comme pour les particuliers.

20. Montrons maintenant que *l'Eglise ne doit pas être séparée de l'Etat* : car c'est une autre prétention du *Parti libéral*, pour se débarrasser de la gêne que lui cause la religion, avec ses principes invariables.

Que l'Eglise ne doit pas être séparée de l'Etat.

Observons d'abord que cette singulière prétention fût principalement soulevée, et soutenue avec opiniâtreté, par un trop fameux incrédule de ce siècle, qui plein de son dangereux talent, se crut, dans son orgueil insensé, appelé à régénérer l'Eglise de Dieu, et à changer les immuables constitutions, sur lesquelles l'a posée, dès le principe, son divin fondateur. Cette question brûlante, à cette époque, excita nécessairement de chaudes discussions ; et finalement, le St. Siège dut intervenir, pour la trancher. Or, c'est ce qu'il fit, avec sa sagesse ordinaire, par la bouche de Grégoire XVI., qui occupait alors la chaire de St. Pierre.

“ Nous n'aurions, dit ce Souverain Pontife, rien à présager de plus heureux, pour la Religion, et pour les Gouvernements, en suivant les vœux de ceux qui veulent que l'Eglise soit séparée de l'Etat, et que la concorde mutuelle de l'Empire avec le Sacerdoce, soit rompue. Car il est certain que cette concorde qui fut toujours si favorable et si salutaire aux intérêts de la Religion et à ceux de l'Autorité civile, est redoutée par les partisans d'une liberté effrénée.”

Ainsi, comme vous le voyez, N. T. C. F., l'union de l'Eglise et de l'Etat ne trouvent consacrés par cette doctrine, que vous enseignez le Père commun, comme favorable aux peuples ; elle est proclamée comme salutaire aux intérêts

civils comme aux intérêts religieux ; les seuls *partisans d'une liberté effrénée* sont dits la *relouter* ; et il n'y a qu'eux qui cherchent à la rompre.

C'était en conformité, avec cette doctrine du Chef Suprême de l'Eglise, que tout dernièrement les Evêques de Belgique et de Sardaigne rappelaient à leurs peuples leur obligation de faire valoir leurs droits de citoyens, pour se maintenir dans la profession de tous leurs droits religieux, qui font partie de la constitution de ces deux Royaumes. C'est d'ailleurs une chose bien connue de tous ceux qui ont lu l'histoire des différentes nations, que cette union de l'Eglise et de l'Etat est, sans contredit, le meilleur moyen de ne pas entrer en révolution, ou d'en sortir, si on est tombé dans ce déplorable malheur.

Ecoutez maintenant, N. T. C. F., la perniciieuse doctrine du *Journalisme libéral*, qui, par un de ses organes, prétend que *l'Eglise et l'Etat doivent avoir une existence séparée, vivre chacun de leur propre vie, et non s'identifier dans une action commune..... qu'une telle opinion est bien fondée, et que nous ne serons sûrs de voir régner la paix, l'harmonie, la prospérité, dans cette Province du Canada, que lorsque ce principe aura reçu sa pleine consécration..... que des hommes libres répudieront toujours cette prétention absurde, sacrilège, de faire de la Religion, la servante d'une mauvaise cause politique.*

A ce langage impie, vous reconnaissez aisément, N. T. C. F., les *partisans de la liberté effrénée*, dont vient de nous parler le Père commun. Lui, qui écrit, sous les divines inspirations du St. Esprit, il signale comme *favorable et salutaire, la concorde de l'Empire avec le sacerdoce*. Eux, sous d'autres inspirations sans doute, ils ne craignent pas de dire que *la paix, l'harmonie, la prospérité* ne pourront régner ici que lorsque la Religion et le Gouvernement seront entièrement séparés.

Une telle impiété vous fait sans doute horreur, N. T. C. F., et Nous pourrions nous en tenir là. Nous allons toutefois vous signaler deux faits incontestables, qui vous feront, comme toucher du doigt, la fausseté et l'absurdité de ce principe, que la Religion est un obstacle à la *paix, à l'harmonie et la prospérité des gouvernements*.

Voici le premier fait. A une certaine époque qui n'est pas encore éloignée de nous, la France répudia la Religion, qui en avait fait une si grande nation. D'horribles commotions s'agitèrent alors en tous sens ; des gouvernements plus sanguinaires les uns que les autres se culbutèrent en peu d'années ; à la tête de ces gouvernements parurent des hommes, qui commirent des cruautés inouïes chez cette nation, si renommée jusqu'alors par ses mœurs douces et aimables ; des flots de sang coulèrent dans toutes les villes et les provinces ; toutes les Eglises furent détruites ou fermées ; tous les Evêques et les Prêtres furent massacrés ou exilés ; enfin, malgré des succès étonnants en apparence, la France fut vaincue par les nations qu'elle avait fait trembler ; et son immense Capitale tomba sous le pouvoir des peuples alliés, pour arrêter ce torrent révolutionnaire, qui répandait par tout la désolation, la frayeur et la mort.

Tels sont les fruits amers de la *liberté d'opinions* que l'on cherchait à faire régner, à la place du principe de l'obéissance, que la Religion enseigne à ses enfants, envers tous les gouvernements. Or, ces fruits amers, nous les goûtons

e liberté effrénée
pre.

de l'Eglise, que
pelaient à leurs
our se maintenir
de la constitution
de tous ceux qui
glise et de l'Etat
tion, ou d'en sor-

e du Journalisme
tat doivent avoir
dentifir dans une
ue nous ne serons
Province du Cu-
....que des hom-
ige, de faire de la

C. F., les parti-
mmun. Lui, qui
omme favorable et
d'autres inspira-
onté, la prospérité
ent seront entière-

F., et Nous pour-
ux faits incontes-
t l'absurdité de ce
e et la prospérité

as encore éloignée
ande nation. D'hor-
nements plus san-
es ; à la tête de ces
autés inouïes chez
et aimables ; des
toutes les Eglises
rent massacrés ou
France fut vaincue
pitale tomba sous
unaire, qui répan-

cherchait à faire
ion enseigne à ses
nous les gouteux

un jour, si jamais la *liberté d'opinions* vient à prévaloir parmi nous. A vous donc, N. T. C. F., de vous préserver de cet épouvantable malheur, en repoussant avec horreur ce mauvais principe, que l'on travaille à répandre, par tous les moyens possibles, et surtout par la voie des mauvais journaux.

Voici maintenant le second fait, qui nous montre tout le contraire, savoir, que la *concorde de l'empire avec le Sacerdoce*, assure le bonheur et la prospérité des peuples. La France, revenue de son délire religieux, a rappelé, de l'exil, la Religion dont l'absence lui avait été si fatale. Elle a ouvert de nouveau ses temples, et relevé ses autels. En se reconstituant sur de nouvelles bases, elle a fait une nouvelle alliance avec le sacerdoce. Elle est allée chercher le Pontife Romain, réfugié à Gaëte ; et elle l'a fait asseoir sur le Trône des Etats Pontificaux, qui sont le patrimoine de St. Pierre. Elle a inauguré solennellement, sur ses flottes les Images de l'Auguste Marie, qui fut toujours la première Reine, comme la première Impératrice de cette puissante nation. Or, depuis cette réconciliation, voyez comme la France est prospère et heureuse ; comme son nom est grand, dans le monde entier ; comme ses armées sont victorieuses, comme son Souverain est prodigieusement entouré de la protection du ciel ; comme son auité est recherchée et son alliance ambitionnée !

Ces deux faits, que Nous choisissons de préférence, entre beaucoup d'autres, parce qu'ils se trouvent liés avec l'histoire de notre ancienne Mère-Patrie, suffiront sans doute, pour vous prouver de plus en plus, N. T. C. F., que l'expérience est là, pour attester que les enseignements de l'Eglise sont vrais ; et par une conséquence nécessaire, que ceux du libéralisme sont faux et trompeurs. D'où vous concluez qu'il nous faut nous attacher plus que jamais à cette sainte Mère, qui ne s'unit si tendrement avec tous les Gouvernements, sous lesquels la divine Providence la place, que pour mieux travailler au bonheur spirituel et temporel de ses enfants. Enfin, vous en concluez que ce serait être bien aveugle sur ses propres intérêts, que de retirer à ses Pasteurs la confiance que l'on a toujours eue en eux, pour la donner à des hommes qui professent des principes si mauvais et si dangereux.

30. Montrons enfin que la Religion peut et doit s'allier, avec une bonne et saine politique ; parce que, dans les vues de la divine Providence, qui veille sur la société Civile, comme sur la Société Religieuse, l'une et l'autre sont faites, pour contribuer au bonheur de l'homme sur la terre.

C'est là, N. T. C. F., ce qu'il faut appeler le *patriotisme religieux* qui comme vous le voyez clairement, est l'intime et sainte alliance, qui unit le citoyen au chrétien, le Laïque au Prêtre, le Fidèle au Pasteur, le Ministre d'Etat à l'Evêque, le Roi au Pape, la Société Civile au Divin Sacerdoce de J.-C.

Mais vous comprendrez et sentirez mieux les motifs, qui Nous portent à insister ici assez longuement, sur ce patriotisme religieux, quand nous aurons lu ensemble ce que dernièrement un Journal libéral écrivait, à propos des élections qui ont fait gémir tous les gens de bien, à cause de la démoralisation qui en a été le triste résultat.

Le cri religieux, dit ce journal, *a été employé avec profit. ... Il est à regret-ter que la Religion soit ainsi introduite sur le terrain de la politique ; rien n'est*

Que la Reli-
gion peut
s'allier à la
politique.

Patriotisme
Religieux.

plus préjudiciable à nos propres intérêts..... C'est le comble de la folie que de risquer l'avenir du Pays, pour le plaisir de faire triompher telle ou telle doctrine religieuse.

Il est donc évident que le parti libéral, dont ce Journal est l'écho, répudie la Religion, et qu'il ne peut, ni la voir, ni la rencontrer, sur le terrain politique. Car ce serait, selon lui, *toujours à regretter*, parce que *c'est une chose préjudiciable*, et même *le comble de la folie*.

D'un autre côté, l'Eglise, par la bouche du Souverain Pontife, nous déclarant que *cette concorde est favorable aux intérêts de la Religion et aux autorités civiles*, il devient nécessaire de vous bien faire connaître le *patriotisme religieux*, que l'Eglise bénit, tandis que *les partisans d'une liberté effrénée* la répudient de toute leur âme. D'ailleurs, ce religieux patriotisme étant comme vous allez voir, un bien de famille, que nous ont légué nos pères, c'est un devoir pour nous de le conserver précieusement.

Le Patriotisme religieux est l'amour tendre, fort et désintéressé, que la Religion seule peut inspirer pour la patrie. Ceux qui sont animés de ce patriotisme ont pour principe que leur âme est à Dieu, et leur corps à leur pays. Ils vivent donc de la même vie, en ne vivant que pour la Religion et la Patrie. Voilà pourquoi ils sont en même temps bons Chrétiens et bons Citoyens.

Ce Patriotisme Religieux fait que le bon citoyen aime et défend la Religion comme s'il était Prêtre; et que le Prêtre aime et défend sa Patrie, comme s'il était citoyen. Avec cet amour mutuel, ces deux hommes se rencontrent, tantôt sur le terrain de la politique, et tantôt sur celui de la Religion, sans jamais se blesser. Tout au contraire, ils s'entraident, avec tant de cordialité, que toujours ils prospèrent, dans leurs entreprises, qui n'ont du reste d'autre but que le maintien des bons principes et le bonheur du peuple.

Car c'est un axiome, avoué de tout le monde, et proclamé avec enthousiasme, par toutes les bouches religieuses et politiques : *Que l'union fait la force.*

Patriotisme
Canadien.

Mais revenons à quelque exemple, pour rendre ces vérités encore plus lumineuses et plus frappantes. Nous n'irons pas loin, pour le chercher; car il se trouve dans notre propre histoire; il appartient à notre nationalité; il fait partie de nos chroniques; enfin, c'est un exemple domestique et comme un fruit et caractère de famille. Rien ne saurait par conséquent nous intéresser davantage. Le voici cet exemple remarquable, avec tous ses détails.

Lorsque nos Pères, il y a déjà plus de deux siècles, quittèrent leur belle et heureuse Patrie, pour s'en faire une adoptive, dans ce pays alors sauvage, ils apportèrent ici le *Patriotisme religieux*, qui pour leur cœur de foi, était le vrai feu sacré. Car ce fut l'amour de leur antique Religion et de leur nouvelle Patrie, qui leur fit traverser les mers, qui leur fit planter la croix, sur ce rivage et au milieu de leurs pauvres cabanes; qui les arma du crucifix et de l'épée, et leur fit faire des prodiges de valeur pour défendre leurs autels et leurs foyers, contre de cruels sauvages et de fanatiques hérétiques.

Capitulation.

Mais enfin, après un siècle de généreux dévouement, pour défendre la cause commune, la Religion et la Patrie, la divine Providence, toujours adorable dans ses desseins, donna la victoire aux Anglais qui, en 1759, assiégeaient

la folie que de
une telle doctrine

l'écho, répudie
terrain politique.
chose préjudicia-

le, nous déclara-
et aux autorités
otisme religieux,
la répudient de
vous allez voir,
ir pour nous de

ssé, que la Reli-
de ce patriotisme
pays. Ils vivent
a Patrie. Voilà
ns.

éfend la Religion
atrie, comme s'il
ontient, tantôt sur
is jamais se bles-
é, que toujours ils
at que le maintien

amé avec enthous-
union fait la force.
s encore plus lu-
chercher; car il se
alité; il fait partie
comme un trait et
éresser davantage.

tèrent leur belle et
ors sauvage, ils ap-
oi, était le vrai feu
ouvelle Patrie, qui
rivage et au milieu
ce, et leur fit faire
ers, contre de cruels

, pour défendre la
ce, toujours adora-
1759, assiégeaient

Québec; et qui, l'année suivante, vinrent occuper Montréal, et complétèrent ainsi la conquête de tout le Pays.

Le Canada était donc vaincu, mais le patriotisme canadien ne l'était pas. Car nos pères, avant de mettre bas les armes, se souvinrent qu'ils n'étaient venus peupler ce Pays, que pour en faire un Pays religieux. Ils capitulèrent donc avec leurs vainqueurs; et forts de leur patriotisme, ils demandèrent hardiment, pour tous les habitants de la colonie, *le droit d'être conservés, dans la possession de leurs biens*; pour tous les Catholiques, *le libre exercice de la Religion*; pour leur Clergé et leurs Communautés, *des sûres-garides, les dîmes et tous les droits accoutumés*, et pour leur Evêque, *le libre exercice de ses fonctions épiscopales* (Capitulation de Québec et de Montréal).

Voilà comme nos religieux ancêtres pensèrent et agirent, dans des circonstances si critiques pour eux, puisqu'ils étaient sur le point de passer sous une domination étrangère, et de tomber au pouvoir d'un gouvernement qui, à cette époque, faisait mourir ses propres sujets, pour cause de religion.

Ils devaient donc prévoir qu'en demandant le libre exercice de leur sainte Religion à leurs nouveaux maîtres, ils s'exposaient à un refus formel; et qu'ils compromettaient gravement leurs intérêts civils et matériels, en cherchant à conserver leurs droits religieux. Par conséquent, s'ils eussent été libéraux, comme on voudrait que vous le fussiez, ils n'auraient pas dû risquer de perdre leurs biens et tous leurs droits civils, *pour le plaisir de faire triompher la cause de la Religion*. Ils ont néanmoins tout risqué; et Dieu les a bénis, comme il bénit toujours les peuples qui mettent en lui toute leur confiance. Car il en est résulté qu'ils ont été maintenus dans la possession de leurs biens, et dans le libre exercice de la religion. Ainsi, ils n'ont pas eu à regretter d'avoir fait cause commune avec la religion; et leur zèle, si noblement exercé, pour la protéger, est loin d'être le comble de la folie.

C'est là le précieux héritage, que nous ont légué nos pères; et si nous le recueillons avec soin, il nous sauvera tous, dans ces terribles commotions, qui se font sentir si souvent, dans toutes les parties du monde. Grâce à Dieu, nous l'avons conservé jusqu'ici. Car il fait encore partie de notre Constitution; il entre dans toutes nos lois: il siège, dans toutes nos cours de justice: il tient à toutes nos habitudes: il s'infiltre dans toutes nos institutions: il se glisse enfin, dans tous les rangs de notre société. Qui donc serait assez ennemi de tout bien pour vouloir travailler à déchirer nos entrailles, pour en arracher le patriotisme religieux qui fait notre gloire nationale, aussi bien que le bonheur de nos familles?

Aussi, vous voyez comme il se déploie, avec magnificence, dans nos joyeuses fêtes patriotiques; comme il traverse pompeusement nos rues, aux jours anniversaires de nos solennités; comme, dans nos villes et nos campagnes, il va chaque année, sous la bannière de St. Jean-Baptiste, se retremper au pied des saints Autels; comme il excite en tous lieux l'enthousiasme des Prédicateurs et des Orateurs, qui s'abandonnent à ses ardentes inspirations, pour répéter à l'envi, et dans les chaires évangéliques, et dans la tribune patriotique, que nous avons toujours été, que nous sommes encore, et que nous serons toujours *Canadiens catholiques*, que nous ne pouvons pas être autre chose, que nous sommes faits

pour vivre d'accord comme de bons frères, que notre plus grand malheur serait de rompre cette heureuse société ; que le Laïque doit participer, par son dévouement pour la Religion, à ce *Sacerdoce royal*, dont parle St. Pierre, pendant que le Prêtre travaille à mériter la couronne civique, par ses sacrifices pour le bien de la patrie. *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* (Ps. 132, 1.).

Ceux-là, N. T. C. F., ne connaîtraient donc pas nos vrais intérêts qui, en toute occasion, crieraient contre *l'influence religieuse et l'intervention cléricale* ; contre les *membres du Clergé*, qu'ils accuseraient de *laisser l'Autel pour l'hustling, la chaire pour la tribune* ; qu'ils chercheraient à faire passer pour des hommes qui oublient les intérêts du peuple, ou qui inventent de nouveaux péchés. Le cœur ne saigne-t-il pas de douleur, quand on lit ou entend des inculpations si injurieuses et si fausses, contre un clergé qui, grâce à Dieu, a toujours été le tendre et sincère ami du peuple ! Mais revenons à nos religieux parents.

Protection
accordée à
l'Evêque.

Ils demandèrent, en capitulant, au Gouvernement, dont ils allaient devenir les sujets, que leur Evêque fut protégé, afin qu'il pût *exercer librement et avec décence..... les sacrés ministères de la Religion Romaine*.

Ils furent exaucés, comme vous le savez tous, N. T. C. F., et c'est bien là où nous devons admirer la conduite de l'adorable Providence, qui ne manque jamais de protéger ceux qui font leur devoir, en s'abandonnant aveuglément à ses soins maternels. Aussi, devons-nous à la justice et à la reconnaissance de dire ici que notre Canada, sous un gouvernement Protestant, est un des pays du monde entier, où la Religion Catholique s'exerce avec plus de liberté, de décence et de pompe. Les enfants de l'Eglise : seraient-ils donc les premiers à mépriser leur sainte et bonne Mère, qui jusqu'ici a su se faire respecter par ceux qui ne croient pas en elle !

Conserva-
tion des Com-
munautés.

Nos Pères demandèrent aussi que leurs Communautés fussent protégées, parce qu'ils voyaient, dans ces saintes Institutions, destinées à donner l'éducation, ou à exercer la charité, des éléments de gloire nationale, aussi bien que des moyens de protection, pour leur sainte Religion. Vous voyez aujourd'hui qu'ils ne se sont pas trompés dans leur calcul. Car outre les services que ces pieuses maisons n'ont cessé de rendre à ceux qui vous sont les plus chers, vos enfants et vos pauvres, ne font-elles pas, à l'heure qu'il est, bénir le *nom Canadien*, dans les immenses territoires de la Baie d'Hudson, de la Rivière Rouge, de l'Orégon, du Colombie, du Chili et dans la grande Ile de Vancouver.

Nous sommes heureux de pouvoir vous rendre ici le glorieux témoignage que vous avez religieusement conservé cet attachement de nos pères pour toutes les communautés, dont la divine Providence a doté notre jeune Pays. Cet attachement se manifeste avec éclat, par le zèle que l'on montre, en toute occasion, à les défendre ; par les sacrifices généreux que l'on fait pour les établir, et par l'empressement que l'on témoigne à profiter de leurs services. Car quoique Dieu ait daigné les multiplier, par les bénédictions dont il se plaît à les combler, e les ne peuvent encore satisfaire à tous les besoins. Vous en avez donné des preuves éclatantes, dans ces dernières années ; et tout dernièrement encore, en répondant à l'appel qui vous fut fait en faveur de la mission de Vancouver, pour

laquelle vous avez donné plus de cinq cents louis. Que Dieu, N. T. C. F., vous le rende au spirituel et au temporel, dans ce monde et dans l'autre !

Mais ne vous arrêtez pas à ces beaux commencemens ; au contraire montrez-vous de plus en plus zélés pour toutes ces intéressantes *Missions Canadiennes*, en vous agrégeant tous à l'Association de la Propagation de la Foi. A ce propos, Nous aimons à vous annoncer que bientôt de nouveaux sujets partiront pour la Rivière Rouge et pour l'Orégon. Or, il est à désirer que nous les aidions à se rendre avec courage, dans leur nouvelle patrie, et à travailler avec ardeur à faire connaître aimer et servir Dieu et son Immaculée Mère.

Enfin, nos Pères demandèrent et obtinrent, à la Capitulation du Pays, pour leur Clergé, le droit de percevoir les dîmes et autres oblations accoutumées. Mais remarquez-le bien, ils voulurent que ce fut, pour eux et leurs enfans, un droit légal, comme déjà c'était un devoir de conscience.

Cet acte de patriotisme religieux est aujourd'hui, plus que jamais, N. T. C. F., digne de notre attention, aussi bien que de notre étonnement. Nous allons donc le considérer ici sous les différens points de vue, religieux et politiques, qu'il se présente à nous ; et nous verrons quel était l'esprit, qui animait nos bons pères, quand ils s'imposaient si généreusement un si noble sacrifice.

Sentant vivement le bonheur qu'ils avaient de vivre au sein de la vraie Religion, hors de laquelle il ne saurait y avoir de salut, ils comprirent qu'ils devaient prendre un moyen sûr de ne jamais manquer de Pasteurs, dont le ministère est indispensablement nécessaire, pour l'administration des Sacraments, et la sanctification des âmes.

Ce moyen leur parut tout trouvé, dans la loi de la dîme, à laquelle ils étaient accoutumés, et dont par conséquent ils pouvaient apprécier les avantages, par leur propre expérience. Et en effet, ils voyaient que chacun payait selon son moyen ; et rien ne pouvait être plus juste. D'un autre côté, ils ne pouvaient prévoir ce qui remplacerait la dîme, si elle était supprimée. En recourant aux taxes, pour que tous fussent obligés de contribuer au soutien des Pasteurs, ils se seraient exposés à deux graves inconvénients, celui surtout de faire vivre un collecteur, en même temps que leur curé, et aussi de payer autant dans les mauvaises années, que dans les bonnes. En laissant à chacun la liberté de payer ce qu'il voudrait, pour une chose qui intéresse également tout le monde, il en serait résulté l'inconvénient qui se fait sentir partout, quand il s'agit de souscriptions volontaires, savoir que c'est toujours aux gens de bonne volonté à tout faire ; et qu'assez souvent les gens qui sont le plus en moyens sont ceux qui donnent le moins. Raisonniez comme eux, N. T. C. F., et malgré toutes les trompeuses insinuations que pourraient vous faire des hommes qui cherchent plus leurs intérêts que les vôtres, vous n'en viendrez jamais à demander la suppression d'une loi dont vos pères ont d'eux-mêmes sollicité le maintien.

Vivant d'ailleurs dans l'intimité avec leurs Pasteurs, ils connaissaient leur bon cœur pour les pauvres de la Paroisse, pour l'Eglise, pour l'Ecole, pour le Couvent, pour la maison de charité, et pour tout ce qui pouvait contribuer au bien commun. Ils ne craignaient donc pas de trop les enrichir, en voyant ainsi de leurs yeux l'emploi honorable qu'ils faisaient de leurs revenus ecclésiastiques.

Mais si aujourd'hui, ils pouvaient, comme vous, voir tout le pays couvert de tant d'établissements, que la dîme a si puissamment encouragés, comme ils béniraient Dieu de leur avoir donné une si heureuse inspiration !

Étant surtout pénétrés de foi, comme ils l'étaient, ils comprenaient que Dieu récompense, dans ce monde, au centuple, tout ce que l'on donne à son Eglise, qui le représente sur la terre. Or, leur confiance a été abondamment récompensée, comme il est facile de s'en convaincre, en considérant combien nous sommes heureux, nous qui sommes les enfants de pères si généreux et si dévoués pour la Religion.

A ce sujet, il faut, N. T. C. F., que Nous vous disions ici une de nos impressions de voyage, qui revient à notre sujet ; c'est que vous êtes un des peuples les plus heureux du monde, parce que vraiment Dieu s'est plu à vous combler de toutes sortes de bénédictions. *Plenus erit benedictionibus Domini* (Doct. 33, 23.).

Vous êtes heureux d'avoir eu, pour pères, des hommes de foi, qui vous ont transmis des bénédictions plus abondantes que celles que leur avaient léguées leurs ancêtres. *Benedictiones patris tui confortatae sunt benedictionibus patrum ejus* (Gen. 49, 26.). Puissent ces bénédictions se multiplier encore dans vos enfants et dans vos petits enfants, et jusqu'à la dernière génération !

Vous êtes heureux, dans le pays que la Divine Providence vous a donné, pour votre part d'héritage. Car il est un des plus beaux, des plus fertiles, et des plus salubres du monde. *Benedictio in medio terræ* (Isai. 19, 24.). Il est arrosé par notre magnifique St. Laurent qui, par l'immense quantité de ses eaux, est comme le Roi des fleuves de l'univers. *Benedictio illius quasi fluvius inundavit* (Eccli. 39, 27). Il est couvert de belles Eglises et de riches habitations, qui en font comme un Paradis. *Gratia sicut Paradisus in benedictionibus* (Eccli. 40, 17.).

Vous êtes heureux dans vos épouses, qui pour la plupart offrent le beau caractère de la femme forte, dont l'Ecriture fait un si admirable portrait, et qui, au témoignage de l'Eprit-saint lui-même, est un des plus beaux dons que Dieu puisse faire à l'homme sage et vertueux. *Dicatur benedictio super uxorem tuam* (Tob. 9, 10.).

Vous êtes heureux dans vos enfans, qui forment partout des familles patriarcales. *Benedictio Patris confirmat domos filiorum* (Eccle. 3, 11.). Ces chers enfans, vous les voyez sans doute, avec complaisance, s'élever aux différents degrés du sanctuaire, de la législature, du barreau, et autres professions honorables, quand vous avez pu leur donner une éducation soignée. Vos Evêques, vos Prêtres, vos Juges, vos Magistrats et autres citoyens marquans se glorifient presque tous d'appartenir aux respectables familles du peuple d'un pays si privilégié.

Vous êtes donc heureux, honorés et glorifiés, N. T. C. F., lorsque vous savez profiter de toutes les faveurs que vous prodigue la Divine Providence, dans ce cher Canada, qui est la portion chérie de votre héritage. Fixez-vous donc tout de bon sur ce sol béni, et ne croyez pas ceux qui, pour vous faire émigrer sur une terre étrangère, chercheraient à vous faire croire qu'ici, dans votre belle patrie, vous êtes malheureux. - A l'exemple de vos pères, craignez le Seigneur, et

tachez-vous à la religion, bâtissez-lui des temples, et soyez dociles à la voix de vos Pasteurs, et vous verrez comme le Seigneur est bon envers ceux qui l'aiment et qui s'attachent de tout leur cœur à cette divine Religion.

Mais il est temps, N. T. C. F., de tirer quelques conclusions pratiques de tout ce que Nous venons de vous dire.

1^o Il vous est défendu de lire, ou d'encourager d'une manière quelconque, une gazette qui serait *irreligieuse, hérétique, impie, immorale* ou *libérale*, dans le sens qui vous a été expliqué. C'est à vos Pasteurs à vous indiquer celles qui seraient dangereuses à la foi ou aux mœurs, s'il vous restait encore du doute, après tout ce qui vous a été dit.

2^o Dans vos élections de Représentants, Maires, Conseillers, Commissaires d'Ecole, Syndics pour bâtisses d'Eglises et autres laissées à votre choix, vous devez vous considérer comme obligés en conscience de ne voter que pour ceux que vous croyez, au meilleur de votre connaissance, avoir la bonne volonté et la capacité nécessaire, pour remplir honorablement les charges, que vous voulez leur confier. Autrement, vous répondrez devant Dieu du mal qu'ils feraient par leur malversation.

3^o Il ne vous est pas permis de recevoir de l'argent, ou autre chose estimable à prix d'argent, comme prix de votre vote ou suffrage, dans les élections.

4^o Il vous est sévèrement recommandé de bien faire attention, lorsque l'on exige de vous le serment, durant les élections, afin de ne pas vous laisser surprendre. Car, devant Dieu, c'est toujours un parjure damnable et un faux serment, que de jurer contre la justice ou la vérité, pour faire triompher une élection quelconque.

5^o Dans les temps d'élections, comme dans tout autre, il faut éviter avec soin les excès de boisson, les querelles, les animosités, les mensonges, les calomnies, les injures, les batailles et les meurtres. C'est comme de raison à vos Pasteurs à vous avertir alors, comme toujours, de vous abstenir de ces horribles scandales, qui vous exposeraient au malheur de la damnation éternelle, si vous veniez à succomber dans quelqu'une de ces commotions, qui si souvent troublent la paix qui devrait toujours régner dans les élections.

6^o Ainsi ne croyez pas ceux qui voudraient vous faire croire que vos Pasteurs n'ont rien à dire ou à faire, durant les élections. Car c'est tout le contraire, pour la raison toute simple qu'alors vous êtes exposés à commettre plus de péchés que dans tout le reste de l'année. Sachez donc qu'il leur faut accomplir ce devoir rigoureux, en dépit de toute les déclamations des journaux malintentionnés. De votre côté, c'est votre devoir de les écouter, lorsqu'ils vous prêchent ainsi l'ordre et la paix, non-seulement en chaire, mais en toute autre lieu où ils vous trouveraient exposés au danger d'offenser Dieu.

7^o Enfin, faites-vous un devoir d'encourager les bons journaux, qui répandent les bonnes doctrines, qui recommandent l'ordre et la paix, qui respectent la pudeur et les mœurs, qui honorent la Religion et la font aimer, qui enseignent à être de bons citoyens, qui donnent d'utiles leçons et de sages conseils, pour apprendre à chacun ce qu'il doit faire, pour servir la patrie utilement, sans oublier

les devoirs imprescriptibles de la Religion, et qui enfin sont le fruit de tant de veilles, de sacrifices et de peine.

Car n'en doutez pas, N. T. C. F., il en coûte beaucoup à ceux qui, oubliant leur propre tranquillité, se livrent à un ouvrage si ingrat, par zèle pour la propagation des bons principes, et font un si noble usage des talents que leur a donnés la Divine Providence. Vous devez donc leur en savoir gré, puisqu'en les consacrant à la gloire de la Religion et de la Patrie, ils rendent à vos familles un éminent service, en les prémunissant contre tout danger de séduction et d'erreur.

Nous ne saurions mieux terminer cette longue Lettre Pastorale, qu'en joignant nos voix à celle du Vénérable Pontife Grégoire XVI., dont nous avons si souvent invoqué la suprême autorité, pour faire ensemble cette belle prière, qu'il envoyait au ciel, en terminant sa mémorable Encyclique, qui nous a servi de guide. Disons donc, avec ferveur, avec ce religieux Pontife :

“ Afin que tout cela arrive heureusement, levons les yeux et les mains, vers
 “ la très-Sainte-Vierge Marie, qui seule a anéanti les hérésies, et qui forme notre
 “ plus grand sujet de confiance, ou plutôt qui est tout le fondement de notre es-
 “ pérance. Qu'au milieu des besoins pressants du troupeau du Seigneur, elle
 “ implore par sa protection une issue favorable, pour nos efforts, pour nos des-
 “ seins, et pour nos démarches. Nous demandons instamment, et par d'hum-
 “ bles prières, et à Pierre, Prince des Apôtres, et à Paul, son collègue dans l'A-
 “ postolat, que vous empêchiez, avec une fermeté inébranlable, qu'on ne pose
 “ d'autres fondements que celui qui a été établi de Dieu même. Nous avons
 “ donc cette douce espérance que l'Auteur et le Consommateur de notre foi, Jé-
 “ sus-Christ, Nous consolera enfin, dans les tribulations qui Nous sont survenues
 “ de toutes parts, et Nous vous donnons affectueusement à vous, Vénérables Frè-
 “ res, et aux brebis confiées à vos soins, la Bénédiction Apostolique, gage du
 “ secours céleste (Encyc 15 Août, 1232.).

Sera la présente Lettre Pastorale lue et expliquée, autant de fois qu'il sera jugé nécessaire, au Prône de toutes les Eglises, dans lesquelles se célèbre l'Office Public.

Donné à Montréal, le trente-unième jour du Mois de Mai, dans lequel tombe, cette année, la Fête de Notre Dame de Bonsecours, l'An mil huit cent cinquante huit, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

✠ IG. EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

Jos. OCT. PARÉ,

Chanoine-Secrétaire.

tant de

oubliant
la propa-
a donnés
es consa-
s un émi-
erreur.

qu'en joi-
avons si
tière, qu'il
servi de

ains, vers
rme notre
notre es-
neur, elle
r nos des-
ar d'hum-
dans l'A-
n ne pose
ous avons
tre foi, Jé-
survenues
ables Frè-
gache du

qu'il sera
ebro l'Offi-

uel tombe,
cinquante

TREAL.

RÉ,

re,

